

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA** : BARBARA PIANELLI-BALISONI PÀ U GRUPPU
« CUSTRUIMU L'AVVENE »
- **UGHJETTU** : MEZI DI PRIVINIMENTU PA I GHJOVANI
-

CONSIDÉRANT que la plupart des accidents de la route en Corse sont liés à une vitesse excessive ou inadaptée et à l'alcool d'après les services de l'État ;

CONSIDÉRANT que 615 accidents de la route ont eu lieu en Corse en 2019 d'après le ministère de l'intérieur et que 394 personnes âgées de 18 à 30 ans sont impliquées dans ceux-ci (indemnes, blessés, morts) ;

CONSIDÉRANT l'impact positif de la prévention sur la prise de conscience des jeunes à l'égard des conduites à risques ;

CONSIDÉRANT que les conduites à risques des jeunes ne sont pas présentes que sur la route mais peuvent aussi être liées à la consommation d'alcool ou de drogues, au tabagisme et même aux comportements qui engendrent le harcèlement scolaire ;

CONSIDÉRANT que les établissements scolaires et particulièrement les collèges et lycées sont les lieux les plus adaptés pour diffuser des informations de prévention ;

CONSIDÉRANT que trop peu de campagnes de prévention sont organisées dans ces établissements ;

CONSIDÉRANT que la prévention dans les établissements scolaires relève de la compétence des infirmiers scolaires et de ce fait de leur temps, leur volonté et leurs moyens ;

CONSIDÉRANT que certains infirmiers scolaires ne peuvent pas être présents tous les jours de la semaine dans certains établissements et ne peuvent pas accomplir seuls cette prévention si l'on veut qu'elle soit complète ;

CONSIDÉRANT que les infirmiers scolaires font partis des personnels de la Collectivité de Corse et que les collèges et lycées sont propriétés de la Collectivité de Corse ;

CONSIDÉRANT la mission de santé publique de la Collectivité de Corse ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE que la Collectivité de Corse dans le cadre de sa mission de santé publique soit un intermédiaire entre les infirmiers scolaires et les éventuels intervenants et acteurs de la prévention dans les établissements ;

DEMANDE que la Collectivité de Corse aide aux démarches d'intervenants à mobiliser pour ces campagnes de prévention afin que les interventions soient les plus intéressantes, précises et diversifiées possibles ;

DEMANDE que la Collectivité de Corse coordonne la collecte de témoignages de corses sur ces différents sujets afin de permettre la réalisation de créations audiovisuelles et de films et documents de prévention. Ainsi, cela permettrait aux infirmiers scolaires d'avoir une base de documents qui puissent toucher au plus près les jeunes pour mener des campagnes de prévention au fil des années et cela même si aucun intervenant n'est disponible physiquement.